

Vaccins AstraZeneca et Janssen: l'avis très divergent du Conseil supérieur de la santé

[S plus.lesoir.be/368863/article/2021-04-27/vaccins-astrazeneca-et-janssen-lavis-tres-divergent-du-conseil-superieur-de-la](https://plus.lesoir.be/368863/article/2021-04-27/vaccins-astrazeneca-et-janssen-lavis-tres-divergent-du-conseil-superieur-de-la)

27 avril 2021

[Accueil](#) [Belgique](#) [Société](#)

Limitation de l'âge à 50 ans, espacement de 16 semaines pour la deuxième dose d'AstraZeneca... Pour la première fois, les ministres de la Santé n'ont pas suivi les recommandations des experts à la lettre.



Reuters.

Par [Sandra Durieux](#)

Cheffe adjointe du service Société Le 27/04/2021 à 18:58

Trois avis, trois entorses. Du jamais-vu durant cette crise sanitaire, au cours de laquelle les ministres de la Santé fédéral et régionaux se sont toujours appuyés sur les recommandations des experts du Conseil supérieur de la santé (CSS) pour prendre leurs décisions. La semaine dernière, suite aux nouvelles données communiquées par l'Agence européenne du médicament en ce qui concerne l'administration des vaccins AstraZeneca et Janssen, les ministres avaient demandé un nouvel avis du CSS pour voir comment adapter à nouveau la campagne de vaccination. Un avis qui a été remis samedi aux autorités qui, dans la foulée, ont décidé d'administrer l'AstraZeneca aux plus de 41 ans, de permettre la seconde dose avec ce vaccin dans un intervalle de 12 semaines et de ne pas imposer de limite d'âge pour le vaccin Janssen.

Une décision qui diverge complètement des recommandations faites par le Conseil supérieur de la santé, qui a publié son avis ce mardi. Dans celui-ci, on peut lire qu'il recommande d'allouer le vaccin Vaxzevria (AstraZeneca) aux personnes âgées de plus de 50 ans, car elles en retirent le meilleur bénéfice et elles encourent le moins de risques. Pour le vaccin Janssen, le conseil recommande à « l'unanimité » d'« appliquer, pour une période de 4 semaines, la même limite d'âge que celle recommandée pour le Vaxzevria », à savoir le limiter aux plus de 50 ans.

Et enfin, en ce qui concerne l'administration de la deuxième dose pour les moins de 50 ans ayant reçu une dose d'AstraZeneca, le CSS avait plaidé pour un allongement de l'intervalle de 16 semaines, notamment pour avoir plus de données sur cette seconde dose en provenance de l'Angleterre. « Force est de constater que notre avis n'a été suivi sur aucun des critères », commente Yves Van Laethem, membre du CSS. « Contrairement à d'autres pays, celui-ci est consultatif, mais nous l'avons émis selon les données à disposition et en tenant compte du contexte épidémique chez nous, qui est moyen et qui tend à baisser. Le gouvernement a fait la balance entre les risques encourus par un retard de la vaccination si on n'utilise pas les doses à disposition et le risque individuel. Cela se défend. »

Lire aussi Coronavirus: la Flandre communautarise l'adhésion au vaccin

Une position que confirme la porte-parole du ministre de la Santé, Frank Vandembroucke (Vooruit). « Deux, trois ou quatre semaines de retard dans la vaccination sont autant d'hospitalisations ou de décès qui ne sont pas évités », explique-t-elle. « Les ministres ont fait la balance risques/bénéfices pour prendre cette décision qui suit l'avis de la task force vaccination. La différence entre l'avis du CSS et celui de la task force vaccination est que ce dernier prend en compte le danger de l'épidémie actuelle et l'impact de la stratégie vaccinale sur l'avancement de la campagne de vaccination. »

Aussi par [Sandra Durieux](#)

Société

Vaccination: 150.000 Belges de plus de 75 ans ont raté leur tour
